

lettre flash

7 septembre 2006
www.education.gouv.fr

< primaire-secondaire >

Outils et conseils pour prévenir la violence en milieu scolaire et rétablir la sérénité

La lutte contre la violence en milieu scolaire est une des priorités affirmées en cette rentrée par le gouvernement. Au-delà de la réaffirmation des principes, des moyens nouveaux sont mis en place dans le cadre de la circulaire interministérielle du 16 août 2006. Ils permettront à tous les agents de l'Éducation nationale de mieux connaître leurs possibilités d'agir contre la violence, en collaboration avec les services compétents de la Justice et de l'Intérieur, ainsi que les aides et les protections qui leur sont dues.

Collaboration renforcée des services concernés par la lutte contre la violence à l'École, édition et distribution aux chefs d'établissement et aux enseignants d'un guide et d'un mémento des conduites à tenir, création d'une permanence téléphonique dans chaque académie pour prendre en charge les victimes de violences, désignation au sein des services de police ou de gendarmerie d'un correspondant pour chaque établissement, réalisation de diagnostics de sécurité pour améliorer la protection et la surveillance, 200 classes relais supplémentaires (il y en avait déjà 365) créées pour accueillir les élèves les plus perturbateurs... Pour le gouvernement, et en particulier pour le ministre de l'Éducation nationale, la rentrée 2006 est aussi placée sous le signe de la prévention et de la lutte contre la violence en milieu scolaire.

Pouvoir étudier sereinement, un droit fondamental

Pour présenter le nouveau dispositif, Gilles de Robien a choisi de se rendre, le 5 septembre, au lycée professionnel Louis-Blériot d'Étampes, là où une enseignante fut agressée et grièvement blessée par un élève en décembre 2005. Reprenant les thèmes développés, le 31 août, au cours de sa conférence de presse de rentrée, le ministre de l'Éducation nationale,



Le signalement des faits sera amélioré

Après la publication par le Point d'un classement de collèges et lycées "dangereux", Gilles de Robien s'est rendu le 4 septembre à Nîmes pour apporter son soutien au chef d'établissement et à l'équipe pédagogique du collège Condorcet. Ce classement, a-t-il déclaré, "ne reflète pas l'implication des équipes éducatives dans la prévention des incivilités, dans l'éducation au respect et dans la lutte contre la violence." Le ministre a rencontré le 6 septembre les organisations représentatives de chefs d'établissement pour les associer à l'amélioration du dispositif de signalement. Sur ce même sujet, les inspections générales sont invitées, dans leur lettre de mission 2006-2007, à étudier les instruments de mesure de la violence en milieu scolaire.

de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a rappelé que son quatrième objectif pour cette rentrée était de "faire en sorte que les élèves puissent étudier sereinement". Pouvoir étudier, enseigner, confier ses enfants à l'école "sereinement" a-t-il poursuivi en substance "n'est pas un luxe" mais "un droit" et "une condition fondamentale de réussite" pour tous les élèves, "une condition normale du métier d'enseignant". En bref, c'est "ce qu'attendent de l'École tous les parents." Il faut donc "opposer une détermination sans faille" à la violence et œuvrer au maintien ou au rétablissement de la sérénité dans les établissements scolaires.

Quatre grandes mesures

La circulaire interministérielle du 16 août 2006, publiée le 31 août au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, constitue la pierre angulaire du nouveau dispositif qui associe tous les acteurs de cette lutte et doit permettre à chacun de réagir rapidement et efficacement pour faire respecter les règles, prévenir ou réprimer la violence et venir en aide aux victimes.

Elle comporte quatre mesures principales.

- **Une collaboration renforcée entre tous les partenaires** (services de l'État et collectivités territoriales). Les **diagnostics de sécurité partagés** qui permettent la protection et la surveillance des lycées et des collèges seront généralisés avec l'aide des rectorats. Chaque établissement doit élaborer **un plan de prévention de la violence** avec l'aide de ses partenaires locaux (police et gendarmerie notamment).
- **Des rapports plus étroits entre les chefs d'établissement et les instances judiciaires.** La circulaire prévoit par exemple que les procureurs **informeront systématiquement** les chefs d'établissement des suites réservées aux saisines.
- **Des liens renforcés entre les établissements, la police et la gendarmerie.** Chaque établissement aura un **correspondant** clairement identifié au sein des services de police ou de gendarmerie. Il y en a déjà 4 600, pour 7 800 collèges et lycées publics. **Un policier ou un gendarme pourra être de permanence à l'intérieur de l'établissement**, à la demande du chef d'établissement, qui en aura informé son conseil d'administration. Ce policier ou gendarme de permanence pourra participer à des **actions de prévention**, sera **à l'écoute des personnels et des élèves** auxquels il apportera toute son expérience et **pourra intervenir** très rapidement en cas de problème.
- **La prise en charge des victimes améliorée.** Pour les enseignants, les personnels et les parents, chaque académie a mis en place à la rentrée une **adresse internet dédiée** (prévention-violence@ac-nom de l'académie.fr). Les **permanences téléphoniques académiques vont être généralisées.** Tous sont invités à "briser la loi du silence", en signalant tous les faits et en portant plainte.

Des outils pour réagir efficacement

Chaque cas appelle une réponse particulière à plusieurs niveaux. Pour aider tous les personnels de l'Éducation nationale, deux documents ont été conçus en accompagnement de la circulaire et sont en cours de distribution dans tous les lycées et collèges.

Les personnels, qui peuvent être victimes ou témoins de violence, sont destinataires d'un guide pratique intitulé "Réagir face aux violences en milieu scolaire" (150 000 exemplaires diffusés et en ligne sur eduscol).

Vive l'École de la République

Une campagne audiovisuelle, destinée à rappeler l'estime et le respect dus aux enseignants, a été lancée à l'initiative de l'association Vive l'École de la République. Elle souligne que nous devons tous quelque chose à un professeur. Le ministre a demandé aux chaînes de télévision de diffuser gracieusement le film réalisé par Tristan Séguéla.

Les chefs d'établissement et leurs adjoints recevront un mémento des "Conduites à tenir en cas d'infraction en milieu scolaire". Ce document (aussi en ligne sur [éduscol](#)) recense les conduites adéquates et indique les outils juridiques appropriés pour une réponse, rapide, complète et systématique aux actes de violence.

Pour que tous les acteurs aient les mêmes références et le même vocabulaire pour qualifier les actes répréhensibles, un glossaire a été élaboré en lien avec les ministères de l'Intérieur et de la Justice et mis en ligne sur [éduscol](#), ainsi qu'un ensemble de "questions-réponses" dont le contenu s'adaptera à l'évolution des préoccupations des personnels et des chefs d'établissement.

L'éducation, première des préventions

La circulaire du 16 août rappelle que "la transmission des savoirs et la mission d'éducation de l'École constituent la première des préventions." À Étampes, Gilles de Robien a insisté sur le fait que la prévention de la violence n'est pas dissociable d'une action systématique contre les "incivilités".

Le ministre a rappelé que le socle commun de connaissances et de compétences, référence pédagogique de l'école primaire à la fin du collège depuis la rentrée 2006, prévoit l'acquisition par les élèves de "compétences civiques" et de comportements "respectueux de la vie d'autrui et de la vie en communauté". La note de vie scolaire, attribuée à tous les collégiens et prise en compte au brevet, encourage les bons comportements.

Parallèlement, le ministre a aussi annoncé que les futurs enseignants seront mieux préparés dans les IUFM à affronter des situations difficiles : l'apprentissage de l'autorité nécessaire à la tenue d'une classe sera prévu dans le cahier des charges national de la formation des maîtres.

Pour aller plus loin :

Les discours de Gilles de Robien

à Étampes, le 4 septembre

<http://www.education.gouv.fr/cid3894/nouvelles-mesures-pour-prevenir-et-lutter-contre-la-violence-en-milieu-scolaire.html>

à Paris, lors de la conférence de presse de rentrée, le 31 août 2006

<http://www.education.gouv.fr/cid3859/conference-de-presse-de-la-rentree-2006.html>

La circulaire interministérielle

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/31/MENE0601694C.htm>

Voir aussi, en ligne

- Réagir face aux violences en milieu scolaire, guide pratique pour les personnels
- Conduites à tenir en cas d'infractions en milieu scolaire, mémento pour les chefs d'établissement
- Faits ou situations d'insécurité dans les établissements scolaires ou à leurs abords - questions/réponses
(sur [éduscol](#) uniquement)

sur www.eduscol.education.fr

